

Et tel affecteur peut être illustré avec le mot français *éblouissant*, emprunté au XVIII^eme siècle à l'anglais *blinding*, qui l'avait lui-même puisé à son tour au XVI^eme siècle, au sens de «perdi sa vue de suite». Le mot français, l'ancien français *éblouissant*, au sens de «perdi sa vue de suite», le mot français, emprunté à l'anglais à la fin du XI^eme siècle, lequel avait puisé au français *éblouissant* (see *rapports*) au XVIII^eme siècle. Dans les deux cas, il est inutile d'insister sur le fait que l'anglais n'existe pas encore dans le lexique français actuel et que seuls les emprunts à l'anglais les y ont préservés de manière indirecte.

A partir de la fin de la Première Guerre mondiale, précisément en 1963, Pierre Gauthier, linguiste et affecteur comptait 700 termes de la langue anglaise entrés dans la langue française. Le nombre de ces termes s'est accru pour arriver à presque 2500 mots. En réalité, les relations entre le français et l'anglais ont de tout temps été étonnantes depuis nos siècles et les échanges entre eux ont été déséquilibrés. Cependant, entre le XI^eme et le XVIII^eme siècle, la langue française a procuré à l'anglais des millions de termes au point où l'on peut dire que 50 % à 60 % du lexique anglais a pour origine la langue française.

Pourtant, les choses se sont inversées à compter du milieu du XVIII^eme siècle et les termes anglais servaient alors de nourriture pour le français. Par la suite, à partir du milieu du XX^eme siècle, la chose s'est fortement accélérée, cette fois à partir des États-Unis d'Amérique.

L'Académie Française précise que le phénomène a commencé avant 1700. Cependant, les emprunts se sont accélérés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, l'Académie les estime à environ 5% au total.

Il est vrai que les emprunts se sont accélérés depuis une cinquantaine d'années. Un sondage montre que 14 % des anglicismes d'usage courant ont été introduits en français avant 1800, 22% entre 1800 et 1850, 9 % entre 1850 et 1900, 22 % entre 1900 et 1950, 32 % depuis 1950. En outre, on a relevé dans le «Petit Larousse», entre l'édition de 1919 et celle de 1960, 105 nouveaux emprunts à l'anglais contre 86 à l'ensemble des autres langues étrangères.

Un «Dictionnaire des anglicismes» de 1990 enregistre moins de 3000 mots, dont près de la moitié sont d'ores et déjà vieilliss. Les anglicismes d'usage, donc, représenteraient environ 2,5 % du vocabulaire courant. Un «Dictionnaire des mots anglais du français» de 1998, plus vaste, évalue les emprunts de l'anglais à 4 ou 5% par rapport au lexique français courant.

L'emprunt aux autres langues est un processus naturel et régulier qui découle de l'établissement de contacts toujours plus étroits entre les peuples. En principe, les emprunts enrichissent la langue qui les reçoit.

Le français ne fait pas exception à cette règle. Il arrive cependant que dans certaines périodes les emprunts deviennent abusifs et, par conséquent, fastidieux. L'influence excessive de l'anglais sur le français au XIX^eme siècle a pour exemple la parodie l'anglomane des dandys de son temps. On fit dans *Mardi* de

écrit l'homme, ainsi roches, vivait en joie. «A peine le gîte le prenait-il quatre fois par semaine»

pour le gîte, mon bon père angustiant»

et l'ad hoc de son do, mon bon père angustiant»

A l'époque actuelle les déformations de la parole et de l'orthographe relative de la langue française s'agissent vigoureusement contre la préservation massive des anglicismes et des américanités.

De nos jours les linguistes continuent à suggérer leurs variantes françaises pour les anglicismes. Ainsi éparquisme en *advertissement* pour *espérance*, par exemple, ou stationnement pour *parking*, *spectacle* pour *show*.

Des recommandations officielles sont données dans le dictionnaire des mots contemporains entre autres, *modérisme* pour *modernisme*, *spoliation* pour *expropriation*, *modérisme* pour *modernisme*, *spoliation* pour *expropriation*.

Afin de parvenir au manque d'un vocabulaire homogène utile, il est préférable de faire appel à un emprunt sémantique ou à un calque que de laisser s'insinuer un anglicisme à allure rébarbative. Ainsi l'acception anglaise de *approcher* est parfaitement reproductible par *approcher* dans le sens d'un problème et celle de *disparaitre* par *répandre*.

Donc, l'utilisation dans une mesure raisonnable des mots d'emprunt, sans en combler et affaiblir la langue, contribue à son enrichissement et à sa conservation. L'expérience historique démontre qu'à quelques exceptions près, la langue conserve en fin de compte ceux des mots d'emprunt qui lui sont utiles qui n'ont pas d'équivalents indigènes suffisamment précis et expressifs.

On entend souvent parler d'une crise du français. Les puristes les plus pessimistes craignent que le français ne disparaisse au profit de l'anglais. La langue française est-elle vraiment en danger? La réponse à cette question est négative ; il n'y a aucune indication là-dessus. Si une langue arrête de s'approprier de nouveaux éléments linguistiques, c'est un signe qu'elle se prépare à la mort. Une langue vivante est toujours en évolution. La langue française doit également conserver sa souplesse et son esprit d'ouverture, facteurs qui sont indispensables à son évolution. Elle doit aussi se simplifier, s'adapter, s'adapter pour pouvoir assimiler les emprunts. Cela suppose que les locuteurs français sont en mesure de se donner une liberté socio-linguistique ; celle d'emprunter d'une manière réfléchie, mais avant tout, celle de proposer, de créer et d'utiliser des nouvelles formes pour remplacer efficacement certains emprunts.

Le pouvoir d'une langue se mesure aussi à sa force de création et à sa puissance, comme instrument de communication. Plus un système linguistique est développé, plus la langue elle-même offre la possibilité d'être utilisée. Une langue qui ne peut pas profiter de la même richesse linguistique dans toutes ses composantes parallèlement à une autre langue avec laquelle elle est en contact, n'est pas en mesure de s'imposer.